

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, pour un mandat de deux ans à compter des présentes:

— madame Murielle Angers Turpin, directrice, Développement des Ressources humaines Canada, pour un nouveau mandat;

— madame Ginette Thériault, directrice aux ressources humaines, Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, en remplacement de monsieur Lionel Hurtubise;

— monsieur André Vaillant, chef des finances, Sécurité Auratek inc., en remplacement de madame Lise Laflamme;

QUE les personnes nommées aux termes du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

29431

Gouvernement du Québec

### **Décret 137-98, 4 février 1998**

CONCERNANT la nomination de cinq membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal

ATTENDU QUE le paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1) énonce qu'un conseil d'administration administre les affaires de la Société et que ce conseil est composé notamment de cinq à neuf membres, nommés par le gouvernement pour une période d'au plus deux ans, dont au moins cinq sont nommés après consultation des organismes représentatifs du milieu;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé à nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret 778-95 du 7 juin 1995, monsieur Pierre Audet-Lapointe a été nommé

membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1213-96 du 25 septembre 1996, madame Anouk Dansereau ainsi que messieurs Charles Lapointe et Michel Sabourin ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société au Palais des congrès de Montréal, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1213-96 du 25 septembre 1996, monsieur Claude J. Sauvé a été nommé membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été faites;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à la Métropole:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter des présentes:

— monsieur Pierre Audet-Lapointe, chef du Département d'obstétrique et de gynécologie, Hôpital Notre-Dame de Montréal;

— madame Anouk Dansereau, chargée de projets, Communications, Montréal International;

— monsieur Charles Lapointe, président-directeur général, Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal;

— monsieur Michel Sabourin, professeur titulaire, Université de Montréal;

— monsieur Raymond St-Pierre, président de l'Association des hôteliers de Montréal et directeur général, Hôtel Marriott Château Champlain de Montréal, en remplacement de monsieur Claude J. Sauvé;

QUE les personnes nommées aux termes du présent décret soient remboursées pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

29432